



Pour une mobilité
d'avenir



Charte Vélobus

En tant que conductrice ou conducteur de Vélobus, vous vous engagez à honorer la confiance que vous témoignent les parents des enfants que vous guiderez dans le trafic. Pour la sécurité de tous, nous vous invitons à suivre les consignes de sécurité recommandées par l'ATE (Association transports et environnement) et par le BPA (Bureau de prévention des accidents).

Pour encadrer et participer au Vélobus, il est indispensable d'être un·e cycliste confirmé·e et de maîtriser sa conduite. De plus, pour conduire un groupe d'enfants à vélo, il est indispensable d'avoir suivi le cours donné par PRO VELO.

A la suite des cours enfants et adultes, un check vélo est effectué. Le premier trajet Vélobus se fait avec un·e moniteur·trice de PRO VELO qui donne les directives.

Les conductrices et conducteurs de Vélobus :

Informations générales

Les conducteurs et conductrices adoptent des comportements exemplaires, incitant les enfants à prendre conscience des dangers et à suivre les consignes du code de la route. Ils sont attentifs à ce que les enfants portent leurs casques correctement et que tous soient en formes. Cet accompagnement constitue une base importante qui permettra plus tard aux enfants de se déplacer seuls dans le trafic.

Idéalement, les groupes sont constitués de 5/6 enfants au maximum par adulte accompagnant. A partir de 7/8 enfants, il est recommandé de conduire le groupe à deux. Dans cette configuration, l'un se place en début de convoi et l'autre à la fin. (D'autres formations sont possibles : voir le fascicule « Encadrer un Vélobus »).

Les conducteurs et conductrices s'engagent à prendre leur service à l'heure convenue et doivent avoir prévu un·e remplaçant·e le cas échéant.

Ils·elles empruntent toujours l'itinéraire défini par l'ATE et PRO VELO en collaboration avec la police et les parents. Comme pour un bus scolaire, il est nécessaire de respecter les horaires de chaque arrêt Vélobus jusqu'à l'école.

Les encadrant·e·s appliquent toujours les mêmes consignes et exigent que chacun garde sa place au sein du groupe (autrement dit : ne pas dépasser).

Les conducteurs et conductrices du Vélobus portent un gilet réfléchissant et un casque.



Pour une mobilité
d'avenir



Rouler groupé est nécessaire afin d'empêcher qu'un véhicule ne puisse s'insérer dans le convoi. Toutefois, si le Vélobus se scinde en deux, il convient d'attendre et de réunir les deux groupes.

Les encadrant·e·s de Vélobus prévoient suffisamment de temps pour le trajet afin de respecter le rythme des enfants, notamment ceux qui sont moins à l'aise et qui doivent être placés à l'avant.

Sur la route

Les conducteurs·trices du Vélobus portent leur casque correctement et montrent l'exemple. Ils·elles respectent toutes les règles de la circulation, dont les « céder le passage » et les « Stop ».

A l'arrière du groupe, l'adulte doit se décaler sur la gauche de façon à tenir à distance les voitures qui dépassent et protéger les enfants du trafic.

Les enfants doivent toujours être à portée de voix et bien visibles. Ne pas craindre de crier, la voix doit porter au loin, et parfois même contre le vent.

Les indications de changement de direction doivent être des gestes clairs et visibles de tous.

Une distance de sécurité d'un demi-vélo entre chaque cycliste doit être respectée pour éviter les collisions en cas de freinage brusque.

En cas de chute, il est important que les conducteurs·trices aient réfléchi aux bons gestes à adopter et qu'ils aient une petite pharmacie sur eux.

En cas d'accident, il faut informer les parents et la police pour que celle-ci procède à un constat.

Petit rappel des règles de base

- Être visible en tout temps
- Garder une distance de sécurité de 70 cm du bord de la chaussée ou des voitures parkées.
- Ne jamais rouler sur la ligne blanche
- En cas de doute, ne jamais remonter une file par la droite
- Toujours jeter un coup d'œil en arrière avant de tourner à gauche
- Circuler presque au centre dans un giratoire
- Toujours indiquer clairement avec le bras les changements de direction



Pour une mobilité
d'avenir



Pour les enfants :

Le Vélobus se pratique à vélo ; il est donc absolument nécessaire d'être à l'aise sur sa bicyclette pour pouvoir y participer. Le cours PRO VELO permet de définir si l'enfant est apte à participer au Vélobus.

Le vélo utilisé doit être en parfait état et contrôlé régulièrement. Un premier contrôle du matériel est prévu. Par la suite, la liste « check vélo » sert de pense-bête (voir documentation).

Lorsqu'ils se déplacent avec le Vélobus, les enfants portent un casque adapté à leur tête et en bon état (s'il a subi un choc, il doit être remplacé). Ils portent des habits visibles, un gilet ou un baudrier réfléchissant.

Les enfants gardent une distance de sécurité d'un demi-vélo au minimum entre deux cyclistes et d'un mètre avec le bord de la chaussée. Ils restent à la place qui leur est assignée. Ils ne doivent pas se dépasser, ni faire la course.

Les enfants doivent impérativement obéir aux consignes des conducteurs·trices. Dans le cas contraire, après un avertissement et une discussion avec les parents, l'enfant peut être exclu du Vélobus.

Dans le cas où un enfant viendrait à rater le passage du Vélobus, il doit savoir exactement comment se comporter (p. ex. téléphoner à ses parents, retourner à la maison, aller à pied, etc.). Pour le retour, les enfants attendent le/la conducteur·trice au panneau Vélobus de l'école.

Pour un itinéraire plus sûr :

Le chemin le plus court n'est pas forcément le plus sûr !

L'itinéraire est déterminé par l'ATE, PRO VELO et la police. Un·e spécialiste du BPA, le bureau de prévention des accidents peut également intervenir si nécessaire.

Le choix se portera de préférence sur des routes à faible trafic, pourvues de pistes ou de bandes cyclables, ou encore sur des zones 20 ou 30.

Pour plus d'informations :

ATE Association transports et environnement – Bureau romand, 9, Rue des Gares
1201 Genève

Tél. 022 555 90 01

Contact : noam.martin@ate.ch